



الوزارة الأولى  
PREMIER MINISTÈRE

اللجنة الوطنية  
لرقابة الصفقات العمومية  
Commission Nationale de  
Contrôle des Marchés Publics

نواكشوط في \_\_\_\_\_

رقم \_\_\_\_\_

PROCES VERBAL  
N° 41/CNCMP/2023  
DU 19/05/2023

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 19/05/2023 à 10h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY .

Etaient présents:

- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances
- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP

Etaient absents:

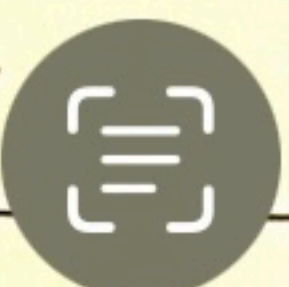
Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports des Relations avec le Parlement (CPMP/MCJSRP)

1°/- **Examen** du rapport d'évaluation relatif au DAOR portant à l'Acquisition d'un véhicule Station wagon 4\*4 au profit de l'Autorité de Régulation de la Publicité (ARP); Réf. lettre n°44/CPMP/MCJSRP/ARP/P reçue le 18 mai 2023.

Décision: Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MCJSRP approuvant ledit projet de marché passé avec CMDA SA pour un montant de de 2 926 216 MRU TTC et un délai de livraison de 12 semaines.*

*(Signatures)*



**CPMP/PROGRES (CPMP/PROGRES)**

1°/- **Examen** du PPM actualisé du Projet de Gestion Durable des Ressources Naturelles, D'Équipement Communal et de Structuration des Producteurs Ruraux ( PROGRES ) au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 003 du 17/05/2023/CPMP/PROGRES reçue le 17/05/2023.

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/PROGRES approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)**

1°/- **Examen** du projet d'avenant n°01 au marché n°0068/T/014/CPMP/MHUAT/2023 relatif au lot n°09 portant la construction d'un poste de santé type A à tentrama-voum leigleita-M'bout et d'un poste de santé type B à Ndam ehl Elyat-Voum leigleita, Réf : lettre n°119/CPMP/MHUAT reçue le 17/05/2023.

**Décision:** Approuvé

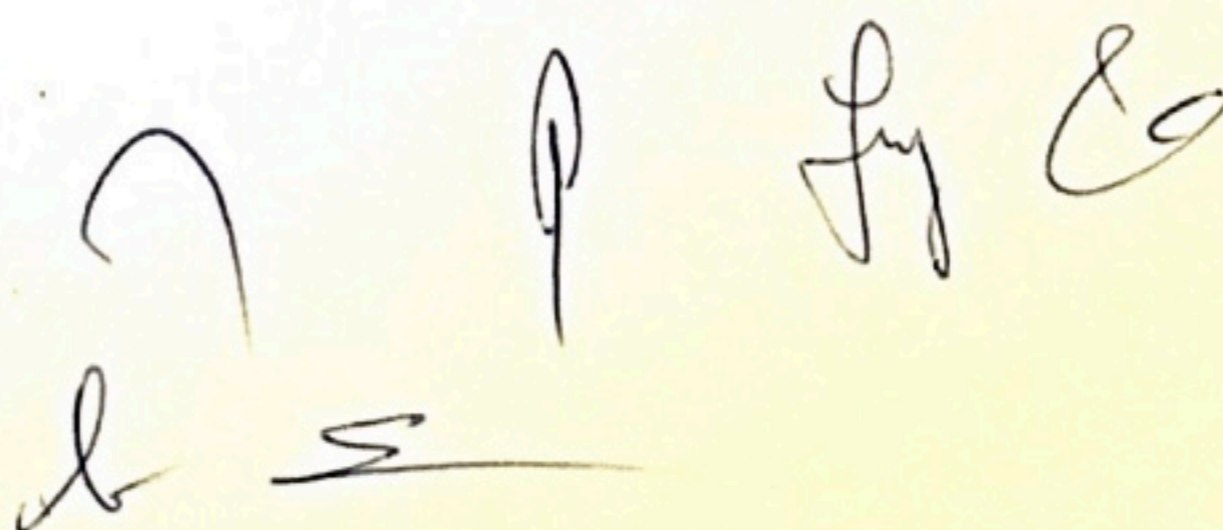
*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit avenant.*

2°/- **Examen** d'un projet de marché passé par entente directe relatif aux travaux de construction de deux stades Teyarett et Dar Naim. Réf : lettre n°118/CPMP/MHUAT, reçue le 17 Mai 2023.

**Décision:** Reporté

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ledit projet de marché passé par entente directe afin de :*

- Justifier d'avantage les prix unitaires ;
- Fournir les plans des stades ;
- Fournir les diplômes du personnel clé ;
- Harmoniser le délai d'exécution au niveau du CCAP.



3°/- **Examen** d'un dossier de consultation simplifiée pour la passation d'un marché relatif à l'achèvement des travaux de construction de 5 logements à Tenwemend, Adrar. **Réf : lettre n°120/CPMP/MIUAT, reçue le 17 Mai 2023.**

**Décision:** Reporté

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ledit dossier de consultation simplifiée afin de :*

- *Préciser au niveau du PPM que le mode de passation est la consultation simplifiée ;*
- *Fournir le décompte définitif du marché initial ;*
- *Insérer la liste des entreprises sélectionnées au niveau de la lettre d'invitation ;*
- *Fournir un descriptif des travaux à exécuter ;*
- *Corriger les intitulés des DQEs ;*
- *Corriger les articles au niveau du CCAP qui mentionnent l'entente directe comme mode de passation adopté;*
- *Fournir les plans des logements*
- *Exiger une garantie de bonne exécution.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CPMP/CSA)**

1°/- **Révision de l'examen** du Rapport d'évaluation relatif à la fourniture de 170 tonnes de lait en poudre destinés à l'opération Ramadan 2023 (lot n°3); **Réf. lettre n°49/CPMP/CSA/P reçue le 18 mai 2023.**

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit rapport révisé suite à un recours déclaré fondé par l'ARMP donnant lieu à l'annulation de l'attribution initiale.*

**Commission de Passation des Marchés Publics de MOUDOUN (CPMP/MOUDOUN)**

A large handwritten signature in black ink is written across the page. Below it, there are several smaller handwritten initials or marks, including a stylized 'S', a vertical line, and other cursive characters.

1°/- Examen du projet d'avenant au marché n°0105/T/001/CPMP/MOUDOUN/2023 relatif à la construction de l'hotel de ville de Adel Bagrou, Réf :lettre /CPMP/MOUDOUN reçue le 16/05/2023.

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MOUDOUN approuvant ledit avenant.*

**Commission de passation CNCMP (CNCMP-INTERNE)**

1°/- Examen du dossier :Examen d'une proposition d'augmentation de l'indemnité de cession des membres du Comité Permanent de la CNCMP

**Décision:** Approuvé

*Tenant compte de l'augmentation considérable des réunions hebdomadaires du Comité Permanent qui a eu pour conséquence une réduction significative des délais de traitement des dossiers, le Comité Permanent demande au Président de la CNCMP, conformément aux articles 30 et 31 du décret n° 2022-084 en date du 08 juin 2023 portant organisation et fonctionnement de la CNCMP, de proposer l'augmentation de l'indemnité de cession pour le président et les membres du comité permanent.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère Secrétariat Général du Gouvernement (CPMP/MSGG)**

1°/- Examen du PPM actualisé du Ministère Secrétariat Général du Gouvernement au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 000016 du 17/05/2023/CPMP/MSGG reçue le 17/05/2023.

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MSGG approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP/MHA)**



1°/- **Examen** du projet d'avenant n°01 au contrat n°0155/T/011/CPMP/MHA/UGPRN/2023 relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation du réseau de distribution de Nouadhibou-lot3, portant sur la correction d'erreurs dans les numéros des comptes de l'attribution, Réf : lettre n°164/CPMP/MHA reçue le 17/05/2023.

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit avenant.*

2°/- **Examen** d'un complément d'information au rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la réalisation des travaux de construction des barrages d'Oum Nour et de Ghligue Tichilite dans la wilaya de Hodh Echargui. Réf : lettre n°163/CPMP/MHA, reçue le 17 Mai 2023.

**Décision:** Non approuvé

*Sur la base des informations fournies, n'approuve ledit rapport d'évaluation pour les motifs suivant :*

- La correction financière effectuée n'est pas en harmonie avec les exigences du bailleur (lettre n°2023/TR/D/N°150) qui stipulent que l'évaluation doit se faire en hors taxes et non en toutes taxes;*
- L'absence des accusés de réception pour les entreprises consultées et qui n'ont pas répondu.*

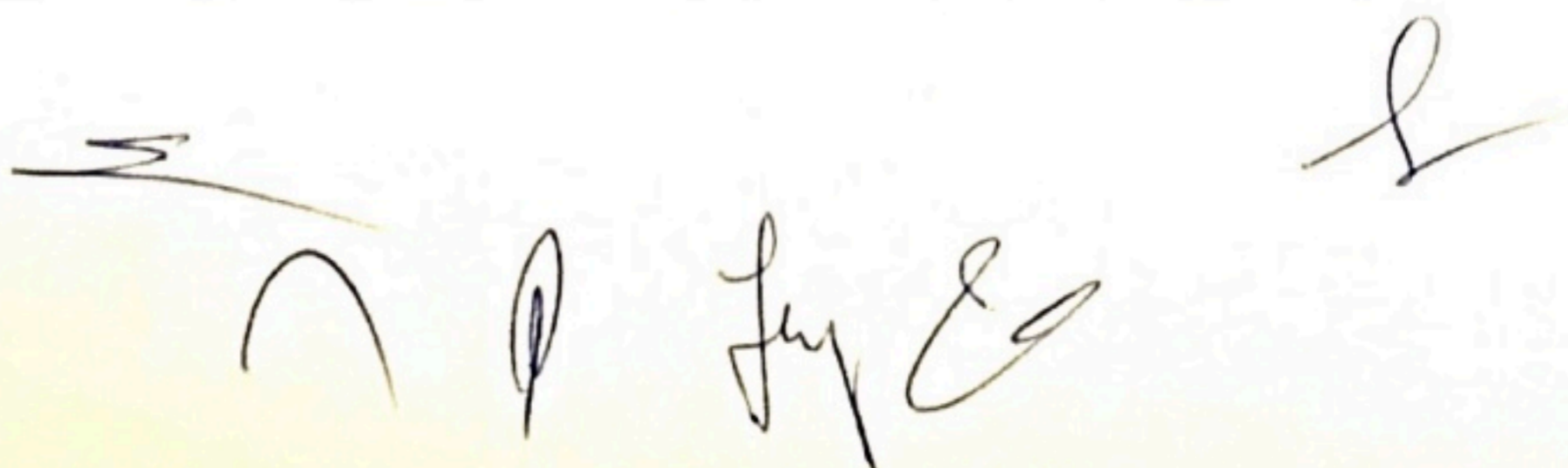
3°/- **Examen** du projet d'avenant n°02 au contrat n°0001/CIAIS/PRN/MHA/2022 pour le contrôle des travaux de dix forages de production dans la zone de Boulenouar, portant sur la prolongation du délai de prestation, Réf : lettre n°162/CPMP/MHA reçue le 17/05/2023.

**Décision:** Reporté

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :*

- fournir les éléments justifiant que le consultant a consommé sa durée d'intervention complète;*
- signer la note justificative dudit avenant.*

**Commission des Marchés d'Investissements de la SOMELEC (CMI/SOMELEC)**



1°/- Examen du projet d'avenant n°03 au marché n°06/CMI/20217, portant sur la construction exploitation et maintenance d'une centrale éolienne de 100 MW à Boulenouar, Réf : lettre n°1241/CPMP/SOMELEC reçue le 16/05/2023.

**Décision: Reporté**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :*

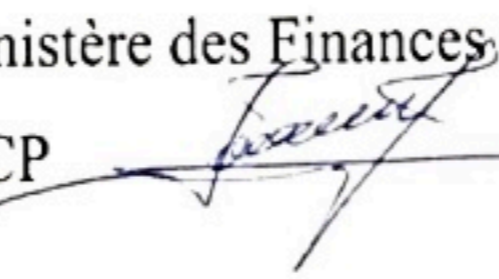
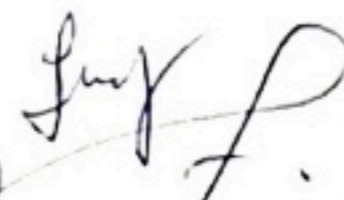

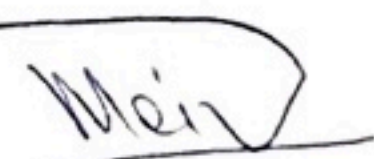
- *fournir un PV de pré-réception technique signé par le maitre d'œuvre prouvant que les travaux ont été exécuté conformément aux spécifications techniques et réceptionnables.*
- *fournir la lettre de demande de réception déchargée par l'autorité contractante;*
- *insérer dans le corps de l'avenant l'impacte des changements proposés sur le projet;*
- *fournir une lettre de l'autorité contractante confirmant la période d'arrêt du projet et ses justificatifs.*

**LE PRESIDENT**

**Mohamed Abba EL JEILANY**



**Les signataires:**

- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances
- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP 
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP 
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP 
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP 
- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP 